

PROJET RÉFÉRENT

Prise en compte des dernières réformes de l'évaluation environnementale dans ses études : le cas de SNCF Réseau



CONTACT

✉ DTecTV@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Aménager avec la biodiversité

OBJET DE L'OPÉRATION

Séminaire alternant des phases de travail d'« intelligence collective » et des moments de « partage d'expériences » pour s'approprier les nouveautés réglementaires de l'étude d'impact et produire des fiches pratiques pour une mise en œuvre dans les études d'impacts de projets ferroviaires.

Disposer d'une bonne connaissance des dernières évolutions introduites par les réformes de 2016 en matière d'études d'impact et produire les éléments de doctrine interne nécessaire à leur bonne mise en œuvre sur les projets ferroviaires.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

De nombreuses réformes sont apparues dans le droit en 2016 touchant aux études d'impact de projets de transport. SNCF Réseau a donc souhaité organiser un séminaire de travail pour s'approprier ses évolutions et en analyser les conséquences sur ses procédures et pratiques professionnelles.

Les attentes de SNCF Réseau portaient plus particulièrement sur 4 sujets prioritaires pour lesquels ils souhaitaient disposer de fiches pratiques sur les questions à se poser et sur les éléments de doctrine à partager. SNCF Réseau souhaitait également que le séminaire alterne des phases d'« intelligence collective » et des moments de partage d'expériences.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Dans ce contexte, le Cerema a mobilisé ses compétences dédiées à l'**élaboration des guides et méthodologies nationales** ainsi qu'en **animation de groupes** pour proposer une démarche dynamique avec des séquences d'apport de connaissances sous forme de présentation et

de quiz pratique et des séquences de co-construction de contenu.

4 ateliers de réflexion ont ainsi été menés sur les thèmes suivants :

- Le scénario de référence
- Articulation entre projets
- Valorisation de la séquence Éviter Réduire Compenser
- Vulnérabilité du projet au changement climatique.

Et ont permis la production de **4 fiches techniques** didactiques et communicantes, illustrant les questions principales à se poser, les points de vigilances / difficultés éventuellement rencontrées, les conseils ou bonnes pratiques possibles et un exemple.

The image displays four technical sheets from Cerema, each with a title, a Cerema logo, and a page number. The sheets are:

- Fiche technique – L'étude d'impact**
Vulnérabilité du projet (Page 1)
 - Notions à retenir dans l'étude d'impact :**
 - Les incidences du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet aux changements climatiques.
 - Une description des **aléas climatiques** (événements météorologiques extrêmes) qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'incidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné. Cette description comprend le cas échéant les mesures envisagées pour limiter les risques les incidences négatives induites de tels événements sur l'environnement et la santé de la population et de la réponse envisagée en situation d'urgence.
 - Les éléments de la démarche :**
 - Analyser et préciser les dommages consécutifs au changement climatique et aux scénarios climatiques retenus et notamment la projection des populations.
 - Privilégier les ouvrages et le parageant.
 - Répondre aux attentes de l'étude d'impact tout en précisant l'absence d'impact de l'infrastructure et les effets de gestion de l'infrastructure (notamment l'engagement de la responsabilité).
 - À quel point sont-elles efficaces ?**
 - Réduire la vulnérabilité du projet face aux catastrophes majeures.
 - Développer et valider la prise de précaution mise en œuvre dans la conception du projet.
 - Éviter les coûts induits par une sous-évaluation des risques.
 - Clarifier la ou les nœuds de la responsabilité de l'étude d'impact (notamment l'ERC) vis à vis des risques majeurs.
 - Un peu de vocabulaire :**
 - Le **risque majeur** : résulte du croisement entre les enjeux du territoire et un phénomène dangereux et est caractérisé par sa faible fréquence et par son ampleur grave. Il met en jeu un grand nombre de personnes, et occasionne des dommages importants. Il dépasse les capacités de réaction de la société.
 - La **vulnérabilité** : Elle exprime le fragilité d'un système.
 - La **réponse d'urgence** : Elle correspond à l'adoption des mesures de réponse des structures structurées qui composent l'infrastructure face à un phénomène dangereux.
- Fiche technique – L'étude d'impact**
Le scénario de référence (Page 1)
 - État de droit de l'environnement :**
 - "Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, autrement dit "niveau de référence", et de leurs évolutions en cas de mise en œuvre de projet sans autre effet de l'opération que l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet.
 - dans la mesure où les changements naturels en rapport au moment de référence peuvent être évalués en tenant un effet négligeable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles".
 - Les objectifs :**
 - Avoir une vision prospective de l'environnement, à partir de scénarios de référence, à l'aide d'un outil adapté (évaluation de l'environnement sans le projet, référentiel d'un temps plus).
 - Comprendre le contexte environnemental, actuel et à venir, dans lequel s'inscrit le projet pour mieux le situer en respectant la séquence Éviter, Réduire, puis Compenser.
 - À quel point est-elle ?**
 - Aider à la définition des enjeux environnementaux, à la prise de conscience des intervenants, à définir les aspects pertinents de l'environnement.
 - S'inscrire dans un processus, une dynamique impliquant dans l'avenir (état futur sans le projet).
 - Aider à la définition du projet, la comparaison des scénarios avec et sans projet permet d'illustrer les impacts propres au projet indépendamment des évolutions naturelles, et d'identifier les dynamiques auxquelles il contribue.
 - Disposer d'une référence de comparaison pour l'analyse des impacts du projet dans le temps.
 - Responsabiliser le maître d'ouvrage, permettre la prise de conscience par le maître d'ouvrage des effets du projet.
 - Partager la connaissance du territoire comme outil de concertation avec toutes les parties prenantes pour la conception du projet, surtout lorsqu'il s'agit de l'acceptation du projet (notamment les impacts du projet).
 - Participer à la justification du projet, justifier de son opportunité en démontrant l'absence d'impact, la pertinence du projet dans la durée vis-à-vis de l'environnement.
- Fiche technique – L'étude d'impact**
Préambule et articulation entre les projets (Page 1)
 - Les objectifs : adapter une posture de maître d'ouvrage en intégrant et en articulant les besoins de ses parties :**
 - Identifier les besoins des parties.
 - Identifier comment tenir les autres projets dans l'étude d'impact et assurer une prise de conscience et un dialogue de tous les enjeux avec l'étude d'impact.
 - Un outil de questionnement basé sur l'état :**
 - Aider à la réflexion sur le principe et le degré de précaution des études d'impact.
 - Le langage partagé favorise les échanges et évite les malentendus :**
 - Les termes utilisés doivent être compris de tous les intervenants et être cohérents avec les termes utilisés dans les documents de référence.
 - Pour identifier les termes de référence, il faut s'appuyer sur l'expertise des services et sur des outils de médiation.
 - Exemples à retenir :**
 - 1. Les études d'impact doivent être articulées et coordonnées, ce qui implique de se mettre d'accord sur les termes de référence et de les intégrer à l'étude de l'état de l'environnement.
 - 2. Si des besoins de suivi sont identifiés, la médiation, au moment même de la conception des études d'impact, doit être mise en œuvre.
 - 3. Si le suivi est envisagé, il ne se limite pas à la validation du projet, mais doit être conçu comme un processus de suivi continu et évolutif.
- Fiche technique – L'étude d'impact**
Valoriser la séquence Éviter, Réduire, Compenser (Page 1)
 - Notions à retenir :**
 - Tout projet est susceptible de générer des impacts négatifs sur l'environnement. La démarche d'étude d'impact consiste en premier lieu à chercher à les éviter, lorsque l'évitement de certains impacts est possible. Il faut alors les réduire et enfin compenser ceux qui sont résiduels. Cette démarche progresse en quatre étapes : ERC.
 - La séquence ERC est déclenchée en cas de conclusion négative de l'étude d'impact. Elle nécessite une bonne articulation entre tous les contributeurs à la mise au point du projet, particulièrement entre la conception technique et les études environnementales.
 - Les objectifs :**
 - Concevoir un projet de qualité, respectueux de l'environnement, valoriser les bonnes pratiques des projets dans l'environnement.
 - Prévenir, le plus en amont possible, les impacts négatifs du projet sur l'environnement.
 - Pourquoi la valoriser dans l'étude d'impact ?**
 - Renforcer l'acceptabilité du projet.
 - Évaluer et justifier les différences de coûts.
 - Comment la valoriser et la rétrospecter dans l'étude d'impact ?**
 - Deux exemples de retours d'expérience :
 - 1. Utiliser pour les petits projets des guides de développement durable (GDD) (ERC) complétés avec un volet ERC.
 - Exemple d'état de l'étude d'impact ou d'environnement favorable de la raffinerie de Dangre.

Ce travail est une illustration des missions que peut proposer le Cerema afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre des évolutions législatives en matière d'évaluation environnementale : au-delà d'une approche purement juridique des textes, et il s'agit d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la concrétisation pratique de ces évolutions et des conséquences techniques que ces réformes génèrent dans leurs pratiques professionnelles : explicitation des textes, exemples de bonnes pratiques,

partages d'outils, degré d'exigence des autorités environnementales, etc. La réalisation de fiches techniques permet à SNCF Réseau de partager en interne une doctrine commune et de proposer des premiers éléments de réflexion pour les nouveaux chargés de mission environnement au sein de ses équipes.

RESSOURCES

- Nouveaux textes réglementaires sur les évaluations environnementales, la participation du public, la loi relative à la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages :

- décret n° 2016-519 du 28 avril 2016 portant réforme de l'autorité environnementale ;
- ordonnance n°2016-1058 du 03/08/2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;
- ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;
- loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- décret n°2016-1110 du 11/08/2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;
- ordonnance n°2017-80 du 26/01/2017 relative à l'autorisation environnementale ;
- décret n°2017-81 du 26/01/2017 relatif à l'autorisation environnementale ;
- décret n°2017-82 du 26/01/2017 relatif à l'autorisation environnementale ;
- décret n° 2017-264 du 28 février 2017 relatif à l'agrément des sites naturels de compensation ;
- décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

- Présentation ppt de divers projets SNCF Réseau, fourni par SNCF Réseau et support de présentation lors du séminaires.

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

SNCF Réseau

Cerema
Direction Technique Territoires et Ville

LE CALENDRIER

2017